



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 30 JUIN 2022 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 44
absents représentés : 13
absent excusé : 1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Véronique BREVET, Magali CAZALIS, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Régis DUBUS, Séverine DUCAMP, Dominique DUHIEU, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Éric LAHILLADE Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

M. Francis BETBEDER est suppléé par Mme Véronique COMETS, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par Mme Pascale CASTAGNET, Mme Emmanuelle BRESSOUD a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, M. Lionel CAMBLANNE a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN a donné pouvoir à Christophe VIGNAUD, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Alexandre LAPÈGUE a donné pouvoir à Mme Magali CAZALIS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, M. Yves TREZIÈRES a donné pouvoir à Mme Françoise AGIER.

Absent excusé : Monsieur Olivier PEANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Régis DUBUS.

OBJET : SPORT - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE AYGUEBLUE - APPROBATION DU PROJET D'AVENANT N° 6 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ACTUALISATION DES TARIFS

Rapporteur : Monsieur Benoît DARETS

L'avenant n° 6 a pour objet de modifier la grille tarifaire visée à l'annexe 7 de la convention de délégation de service public, afin de prendre en compte les nouvelles propositions du délégataire, notamment pour la mise en place de la tarification estivale. Il est rappelé que ces tarifs concernent les usagers domiciliés hors du territoire. Ils entreront en

vigueur au 1^{er} juillet 2022, comme cela avait été le cas en 2021. Les autres tarifs actualisés entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2022.

Il est précisé que le coefficient d'actualisation annuelle des tarifs défini par application de la formule de calcul prévue par la convention de délégation de service public est, cette année, de 1,132 correspondant à une augmentation de 13 % des tarifs. Or l'article 26 de ladite convention, stipule que « *Dans l'hypothèse où l'augmentation résultant de l'application de la formule de révision aboutirait à un résultat d'augmentation supérieur à 5 %, le délégataire propose l'application d'une augmentation dans la limite de 5 %.* ». Aussi, l'actualisation proposée ci-dessous est-elle limitée à ce taux.

Les propositions tarifaires correspondantes sont retracées dans le tableau ci-après :

VM 40230 - GRILLE TARIFAIRE Ayguebleue Indexation 2022 - 2023						
GRAND PUBLIC (accès libre non encadré)	Tarifs 2021 en € TTC	Indexation Taux	Indexation 2022	Propo 2022 arrondi	Delta €	Delta %
ESPACE AQUATIQUE - ANNEE						
TARIFS UNITAIRES						
Entrée	5,20 €	0,26 €	5,46 €	5,45 €	0,25 €	5%
Entrée - 14 ans	3,60 €	0,18 €	3,78 €	3,80 €	0,20 €	5%
Enfants - de 3 ans	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
TARIFS FAMILLES						
Carte famille	27,65 €	1,38 €	29,03 €	29,00 €	1,35 €	5%
Entrée Adulte famille	2,70 €	0,14 €	2,84 €	2,85 €	0,15 €	5%
Entrée Enfant famille	1,90 €	0,10 €	2,00 €	2,00 €	0,10 €	5%
TARIFS MULTIPLES						
Carte 12 entrées	53,55 €	2,68 €	56,23 €	56,20 €	2,65 €	5%
Carte 12 entrées -14ans	37,45 €	1,87 €	39,32 €	39,30 €	1,85 €	5%
TARIFS GROUPES						
ALSH enfants -14 ans - groupes divers	3,00 €	0,15 €	3,15 €	3,15 €	0,15 €	5%
ALSH - groupes divers,public en situation de handicap	4,40 €	0,22 €	4,62 €	4,60 €	0,20 €	5%
Comités d'entreprise Adultes (carnet de 50 entrées bassin)	211,90 €	10,60 €	222,50 €	222,50 €	10,60 €	5%
Comités d'entreprise Enfants (carnet de 50 entrées bassin)	143,30 €	7,17 €	150,47 €	150,50 €	7,20 €	5%
Comités d'entreprise Adulte (carnet de 50 entrées balnéo)	363,90 €	18,20 €	382,10 €	382,10 €	18,20 €	5%
Comités d'entreprise Adulte (carnet de 50 entrées balnéo + fitness)	589,85 €	29,49 €	619,34 €	619,35 €	29,50 €	5%
Comités d'entreprise Adulte (carnet de 10 entrées balnéo + fitness) NOUVEAU			133,55 €	133,60 €		
Comités d'entreprise Adulte (carnet de 5 entrées aquagym) NOUVEAU			43,60 €	43,60 €		
Carte CE 12 entrées Adultes	50,95 €	2,55 €	53,50 €	53,50 €	2,55 €	5%
Carte CE 12 entrées Enfants	34,25 €	1,71 €	35,96 €	35,95 €	1,70 €	5%
Carte CE 6 entrées BB nageurs	43,45 €	2,17 €	45,62 €	45,60 €	2,15 €	5%
Carte CE 12 entrées Balnéo	85,10 €	4,26 €	89,36 €	89,35 €	4,25 €	5%
Carte CE 12 entrées Aquabike	82,70 €	4,14 €	86,84 €	86,85 €	4,15 €	5%
Entrée CE Aquagym	7,70 €	0,39 €	8,09 €	8,10 €	0,40 €	5%
TARIFS AUTRES						
Brevet de natation	4,10 €	0,21 €	4,31 €	4,30 €	0,20 €	5%
ESPACE AQUATIQUE - ÉTÉ Ho - territoire MACS						
TARIFS UNITAIRES						
Entrée	6,30 €	0,32 €	6,62 €	6,60 €	0,30 €	5%
Entrée - 14 ans	4,60 €	0,23 €	4,83 €	4,80 €	0,20 €	4%
Enfants - de 3 ans	0,50 €	0,03 €	0,53 €	0,50 €	0,00 €	0%
Entrée bien-être + espace aquatique	10,00 €	0,50 €	10,50 €	10,50 €	0,50 €	5%
BIEN ÊTRE / FITNESS (avec piscine)						
TARIFS UNITAIRES						
Entrée bien-être + espace aquatique	9,20 €	0,46 €	9,66 €	9,65 €	0,45 €	5%
Entrée bien-être + espace aquatique + fitness	14,30 €	0,72 €	15,02 €	15,00 €	0,70 €	5%
Entrée bien-être abonnés PASS	5,10 €	0,26 €	5,36 €	5,35 €	0,25 €	5%
Entrée fitness essai NOUVEAU	Gratuit		Gratuit			
TARIFS MULTIPLES						
Carte 12 entrée bien-être + espace aquatique	92,00 €	4,60 €	96,60 €	96,60 €	4,60 €	5%
ACTIVITÉS						
AQUATIQUES						
BÉBÉS NAGEURS, ECOLE DE NATATION						
Séance 1 enfant + 2 parents	10,20 €	0,51 €	10,71 €	10,70 €	0,50 €	5%
Bébés nageurs : 6 séances	51,20 €	2,56 €	53,76 €	53,75 €	2,55 €	5%
Annuel	259,20 €	12,96 €	272,16 €	272,15 €	12,95 €	5%
Année - à partir du 2ème enfant	217,70 €	10,89 €	228,59 €	228,60 €	10,90 €	5%
Année - à partir du 3ème enfant	207,30 €	10,37 €	217,67 €	217,70 €	10,40 €	5%
Stage Vacances 45' sur 4 jour / semaine	47,10 €	2,36 €	49,46 €			
Stage Vacances 1h30 sur 4 j / semaine NOUVELLE FORMULE 1h30 au lieu de 45'	94,20 €	4,71 €	98,91 €	98,90 €	4,70 €	5%
AQUACYCLING - AQUAGYM						
Séance Aquagym	9,80 €	0,49 €	10,29 €	10,30 €	0,50 €	5%
Séance Aquacycling	9,80 €	0,49 €	10,29 €	10,30 €	0,50 €	5%
Séance Aquacycling: 24 séances	196,50 €	9,83 €	206,33 €	206,30 €	9,80 €	5%
CARTES PASS (abonnements mensuels sans condition de durée)						
PASS AQUATIC (Espace aquatique)	17,30 €	0,87 €	18,17 €	18,20 €	0,90 €	5%
PASS AQUAFORME (Espace aquatique + Aquagym)	39,60 €	1,98 €	41,58 €	41,60 €	2,00 €	5%
PASS WELLNESS (Espace Aquatique + Espace Bien-Être)	28,30 €	1,42 €	29,72 €	29,70 €	1,40 €	5%
PASS LIBERTE (Espace aquatique+ Activités + Bike + Bien-être +fitness)	50,80 €	2,54 €	53,34 €	53,35 €	2,55 €	5%
PASS Musculation (Accès unique salle cardio)	20,40 €	1,02 €	21,42 €	21,40 €	1,00 €	5%
PASS AQUATIC (Espace aquatique) nouvel abonné	20,70 €	1,04 €	21,74 €	21,75 €	1,05 €	5%
PASS AQUAFORME (Espace aquatique + Aquagym) nouvel abonné	40,60 €	2,03 €	42,63 €	42,60 €	2,00 €	5%
PASS WELLNESS (Espace Aquatique + Espace Bien-Être) nouvel abonné	36,10 €	1,81 €	37,91 €	37,90 €	1,80 €	5%
PASS LIBERTE (Espace aquatique+ Aquagym + Bike + Bien-être + fitness) nouvel abonné	55,90 €	2,80 €	58,70 €	58,70 €	2,80 €	5%
Carte d'adhésion PASS	35,80 €	1,79 €	37,59 €	37,60 €	1,80 €	5%
INSTITUTIONNELS						
SCOLAIRES (créneau / classe)						
1er degré, 2 classes en simultané	156,80 €	7,84 €	164,64 €	164,65 €	7,85 €	5%
2nd degré, 2 classes en simultané	211,90 €	10,60 €	222,50 €	222,50 €	10,60 €	5%
2nd degré, 3 classes en simultané	148,50 €	7,43 €	155,93 €	155,90 €	7,40 €	5%
CLUBS & ASSOCIATIONS						
Ligne d'eau/heure	24,90 €	1,25 €	26,15 €	26,15 €	1,25 €	5%
Bassin apprentissage - 3/4 heure	77,90 €	3,90 €	81,80 €	81,80 €	3,90 €	5%
Intervention MNS - 1 heure	34,35 €	1,72 €	36,07 €	36,05 €	1,70 €	5%
Espace fitness - 1 heure	25,95 €	1,30 €	27,25 €	27,25 €	1,30 €	5%
Salle de réunion	25,00 €	1,25 €	26,25 €	26,25 €	1,25 €	5%
Mise à disposition MACS équipement journée ou demi-journée (bassins sport+apprenti)	1 246,15 €		1 246,15 €			0%
ENTREPRISE COMMERCIALE NOUVEAU						
Ligne d'eau/heure			56,40 €	56,40 €		
Salle de réunion			30,00 €	30,00 €		
Espace fitness - 1 heure / personne			15,00 €	15,00 €		

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2022/ n° 25 en date du 9 février 2022 portant modifications des statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021 et 25 novembre 2021 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 28 juin 2018 approuvant le choix de la société « VM 40230 » comme délégataire pour l'exploitation du centre aquatique communautaire Aygueblue et la convention de délégation de service public pour une durée de cinq ans à compter du 20 septembre 2018 ;

VU la convention de délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique Aygueblue conclue le 9 août 2018 avec la Société VM 40230, notamment son article 26 relatif aux tarifs et révisions ;

VU la proposition de modification de la grille tarifaire du délégataire de service public ;

VU le projet d'avenant n° 6 à la convention de délégation de service public, annexé à la présente ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver l'actualisation des tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2022 pour la tarification estivale et du 1^{er} septembre 2022 pour l'ensemble des autres tarifs, tels que retracés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le projet d'avenant n° 6 s'y rapportant,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 30 juin 2022

Le président,

Pierre Froustey

